



## Heritage et succession, parents enfants

Par **annieisis**, le **15/05/2016** à **14:30**

Bonjour, nous étions 3 filles, une de mes sœurs vient de décéder. Elle était mariée sans enfant, et propriétaire de sa maison. Ma mère, (mon père est décédé) a dû toucher une partie de l'héritage, elle ne m'en a jamais parlé. J'aurais voulu savoir, si elle a pu dissimuler la somme reçue, et n'en faire bénéficier que mon autre sœur. Comment faire pour que je ne sois pas lésée, a-t-elle pu lui donner l'argent sans m'en parler.

Y a-t-il un moyen de savoir, sans mettre le "feu" à toute la famille.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur ce problème.

Par **janus2fr**, le **15/05/2016** à **14:47**

[citation]une de mes sœurs vient de décéder. Elle était mariée sans enfant, et propriétaire de sa maison. Ma mère, (mon père est décédé) a dû toucher une partie de l'héritage, elle ne m'en a jamais parlé.[/citation]

Bonjour,

Tout dépend des dispositions prises par votre sœur.

Sans disposition particulière, son conjoint a hérité des 3/4 de ses biens et votre mère du 1/4 restant.

Mais votre sœur peut avoir fait un testament modifiant cela. Les parents n'étant pas héritiers réservataires, elle peut très bien avoir "deshérité" votre mère.